



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## Trente-quatrième session

## DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 26 juillet 1962

à 15 h 20

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la trente-quatrième session . . . . .	205
Point 31 de l'ordre du jour :	
Fondation Dag Hammarskjöld . . . . .	205
Point 5 de l'ordre du jour :	
Conséquences économiques et sociales du désarmement ( <i>fin</i> ) . . . . .	205
Point 7 de l'ordre du jour :	
Expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement industriel ( <i>fin</i> ) . . . . .	206
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial . . . . .	206

*Président*: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

*Présents*:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République centrafricaine, Roumanie, Suède, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République de Corée, République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la trente-quatrième session (E/L.968)**

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le mémorandum (E/L.968) dans lequel la délégation de la Jordanie demande au Conseil d'inscrire à son ordre du jour un point supplémentaire intitulé « Fondation Dag Hammarskjöld ». Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil, il propose que, si aucune délégation n'y fait d'objection, le Conseil réponde favo-

ablement à cette demande. La question serait inscrite à l'ordre du jour comme point 31.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

## Fondation Dag Hammarskjöld (E/L.968)

2. M. EL-FARRA (Jordanie) pense que le Conseil jugera bon de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution du genre de celui qui est joint au mémorandum (E/L.968) : il s'agit de prendre acte de l'initiative prise par la Suède et quelques autres pays de perpétuer la mémoire du Secrétaire général défunt par la création de la « Fondation Dag Hammarskjöld ». Cette Fondation a été créée à Stockholm le 21 mai 1962 et a pour objectif principal de favoriser le progrès social, économique et culturel des pays en voie de développement en préparant les ressortissants de ces pays à assumer des fonctions de responsabilité. La Fondation se propose d'exécuter des projets conformes aux buts et aux principes généraux des Nations Unies.

3. Pour des raisons de procédure, il a été malheureusement impossible de présenter cette demande plus tôt pendant la session, mais le projet de résolution n'est pas de nature à retarder longtemps les travaux du Conseil. M. El-Farra est convaincu que les membres du Conseil seront unanimes à l'appuyer, car il s'agit de rendre hommage à un homme qui a donné sa vie pour la paix et dont l'esprit continuera à inspirer une meilleure compréhension entre les nations.

4. M. CERULLI-IRELLI (Italie) déclare que la délégation italienne s'associe sans réserve à l'initiative de la délégation jordanienne, qui est un hommage à la personnalité si noble de Dag Hammarskjöld.

*A l'unanimité, le projet de résolution joint au mémorandum de la délégation de la Jordanie est adopté.*

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**Conséquences économiques et sociales du désarmement (E/L.969 et Add.1 et Add.1/Corr.1) [*fin*]**

5. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les incidences financières (E/L.969/Add.1 et Corr.1) du projet de résolution commun (E/L.969) et met aux voix le projet de résolution.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

6. M. VALLADÃO (Brésil) aurait aimé proposer l'insertion des mots « et notamment à l'assistance économique aux pays en voie de développement » après les mots « l'affectation à des fins pacifiques » au paragraphe 2 du

dispositif, de façon à rappeler l'idée exprimée au second alinéa du préambule.

7. M. LEGGESE (Ethiopie) déclare qu'il aurait appuyé cet amendement.

8. Le PRÉSIDENT regrette de devoir dire que l'amendement ne peut pas être pris en considération, car la résolution est adoptée.

#### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement industriel (E/L.967/Rev.2 et Add.1) [fin]

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution révisé que présentent le Brésil, l'Ethiopie, l'Inde et la Yougoslavie (E/L.967/Rev.2) et l'état des incidences financières de ce projet (E/L.967/Rev.2/Add.1).

10. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) insiste pour que l'on utilise pleinement le concours des experts et les moyens d'assistance offerts par les pays socialistes lorsqu'il s'agit d'accroître les activités de l'ONU dans le domaine du développement industriel. Il espère que les hauts fonctionnaires du Secrétariat entendront cet appel. L'aide des pays socialistes ne doit pas être systématiquement négligée, par esprit de discrimination, au détriment des pays qui en ont besoin.

11. M. Arkadev se félicite de l'expansion des activités de l'ONU dans le domaine du développement industriel, mais il considère qu'elles doivent être financées par une nouvelle répartition des ressources existantes et par un meilleur emploi de ces ressources. Il sait par expérience que les crédits du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial ne sont pas toujours employés de la façon la plus raisonnable et que certaines dépenses inutiles peuvent être évitées.

12. Il demande que le paragraphe 6 du dispositif de résolution fasse l'objet d'un vote séparé.

13. M. ZADOTTI (Italie) dit que la délégation italienne réserve sa position en ce qui concerne les incidences financières du projet de résolution, car elle n'a pas eu le temps de les étudier. Elle formulera ses observations à ce sujet devant la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

14. M. REVOL (France) fait observer qu'il n'a pas été possible à la délégation française d'étudier dans le détail les incidences financières du projet de résolution et elle se réserve donc le droit d'intervenir à ce sujet devant la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

15. M. UNWIN (Royaume-Uni) déclare que la délégation du Royaume-Uni réserve également sa position concernant les incidences financières du projet de résolution; elle présentera le cas échéant des observations à ce sujet devant la Cinquième Commission.

16. Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution.

*Par 13 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le paragraphe 6 du dispositif est adopté.*

*A l'unanimité, l'ensemble du projet de résolution est adopté.*

#### POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (E/3576, E/3646, E/3650)

17. Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le point 12 de l'ordre du jour et déclare que, conformément aux paragraphes 9 et 12 de la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Fonds spécial a présenté des rapports sur ses septième et huitième sessions (E/3576 et E/3646). Le Conseil est également saisi du rapport annuel du Directeur général du Fonds spécial pour 1961 (E/3650).

18. M. HEURTEMATTE (Directeur général associé du Fonds spécial), dit que le Directeur général regrette beaucoup de ne pouvoir participer aux débats du Conseil. Les trois rapports dont le Conseil est saisi témoignent des résultats positifs que le Fonds spécial a déjà permis d'atteindre : 246 projets ont été approuvés à ce jour, 150 d'entre eux sont en cours d'exécution, et la mise en œuvre des autres est en préparation. L'ensemble de ces projets représente une mise de fonds de 500 millions de dollars. Au regard de l'œuvre que les Nations Unies se proposent d'accomplir dans le cadre de la Décennie du développement, cette somme n'est sans doute pas impressionnante; mais elle prend toute sa valeur si l'on songe qu'elle dépasse l'ensemble des dépenses d'exécution faites par toutes les institutions des Nations Unies au cours des dix dernières années. Son importance montre que le Fonds spécial a franchi l'étape expérimentale et elle fait apparaître l'intérêt que suscitent les opérations de préinvestissement, qui dans ce cas sont conditionnées, au moins en partie, par le caractère multilatéral du programme du Fonds spécial.

19. Le Fonds spécial ayant développé son action rapidement, des ressources accrues seront nécessaires pour faire face aux besoins minimaux pour lesquels les pays s'adressent aux Nations Unies. L'Assemblée générale a fixé à 100 millions de dollars le montant des contributions à réunir pour le prochain exercice financier; mais il n'est pas certain que ce but sera atteint, et l'on peut s'inquiéter des conséquences qu'aurait une réduction du programme au moment même où s'ouvre la Décennie des Nations Unies pour le développement.

20. Sur les 500 millions de dollars susmentionnés, 210 millions sont l'apport du Fonds lui-même et 290 millions celui des pays bénéficiaires. Le fait que ces derniers supportent la charge financière la plus lourde non seulement constitue un phénomène nouveau mais indique tout le prix que les pays en voie de développement attachent à l'assistance du Fonds spécial. On peut y voir aussi l'indication du haut rang de priorité dont jouit, dans le cadre des plans de développement nationaux, chacun des projets mis en œuvre avec le concours du Fonds spécial. En effet, les gouvernements n'acceptent de participer au financement d'un projet que s'ils s'y intéressent véritablement, et la règle que le Directeur général s'est fixée, d'insister pour que les projets soient financés en partie par des contributions de source locale, a pour effet d'éliminer les projets improvisés ou d'un intérêt plus théorique que pratique. C'est dans le même souci que le Directeur général a décidé récemment de confier aux représentants

résidents du BAT le soin de diriger les programmes du Fonds spécial. Désormais, le représentant résident assurera directement la liaison entre les gouvernements et le Fonds spécial et il aura ainsi qualité pour aider à établir les programmes en tenant compte uniquement des intérêts nationaux.

21. Sur le plan géographique, l'action du Fonds spécial se répartit comme suit : 71 projets en Asie et en Extrême-Orient, 70 en Amérique latine, 65 en Afrique, 30 au Moyen-Orient et 9 en Europe. A part la légère différence constatée entre l'Amérique latine et l'Afrique, différence qui devrait disparaître rapidement, cette répartition géographique des ressources du Fonds spécial apparaît fort équitable, ce qui est d'autant plus remarquable que les programmes sont établis de façon empirique, chaque projet étant évalué en fonction de sa valeur propre et n'étant accepté que s'il réunit toutes les conditions voulues.

22. Les commissions économiques régionales joueront à l'avenir un rôle de plus en plus important, non seulement dans l'établissement des programmes mais aussi dans l'exécution des projets. Cette évolution se précisera avec la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies. Déjà, la responsabilité principale de l'exécution de certains projets du Fonds spécial est confiée aux organismes régionaux : c'est ainsi que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale fonctionnera sous les auspices de la CEPAL (E/3581/Rev.1, par. 80).

23. M. Heurtematte analyse ensuite la répartition des projets d'après les domaines d'activité. Au fur et à mesure que des besoins nouveaux apparaissent, le Conseil d'administration a élargi le champ d'action du Fonds spécial. Les études de l'UNESCO ayant démontré le développement insuffisant de l'enseignement secondaire dans certains pays d'Afrique, le Fonds spécial a aidé à la création de douze écoles normales nationales, dont neuf fonctionnent déjà. D'autre part, le Conseil d'administration a attribué un rang de priorité très élevé à la programmation et à la planification économiques et sociales, éléments indispensables du développement : trois instituts régionaux ont été prévus pour accélérer la formation de cadres spécialisés, dont celui de l'Amérique latine auquel il a déjà été fait allusion. Parmi les nouveaux domaines prioritaires se rangent l'urbanisation et le développement industriel, ainsi que l'établissement de plans de développement régionaux pour les régions vierges et éloignées. Il est évident que cette liste de domaines prioritaires sera modifiée si de nouveaux obstacles au progrès surgissent.

24. Il serait prématuré de tenter d'apprécier l'œuvre du Fonds spécial, puisque très peu de projets ont été menés à bien jusqu'ici. Cependant, certains exemples sont assez éloquents. Le Gouvernement argentin éprouvant certains doutes quant à la possibilité de créer une centrale hydro-électrique, le Fonds spécial fit entreprendre, pour une somme de 300 000 dollars (dont 50 000 souscrits par l'Argentine), une étude technique dont il confia la responsabilité à la BIRD. Cette étude fit ressortir qu'il était possible de garantir la rentabilité d'investissements s'élevant à 750 millions de dollars. Le Gouvernement argentin adopta alors un plan décennal dont une partie fut mise en œuvre grâce à un capital de 320 millions de dollars

provenant de diverses sources — BIRD, Banque inter-américaine de développement, Import-Export Bank — mais surtout de l'Argentine elle-même, qui a fourni environ 200 millions de dollars. D'autre part, la BIRD vient de terminer une étude détaillée du système des transports argentins, qui contient des recommandations assez frappantes : abandon de 14 000 km de voies ferrées, construction de 6 000 km de routes, rénovation complète du matériel roulant, réorganisation du trafic fluvial. Les investissements, considérés comme rentables, s'élèveront à 1 500 millions de dollars pour une période de dix ans. Ce ne sont pas là des exemples typiques, mais ils permettent de se faire une idée des possibilités qui s'offrent à l'action du Fonds spécial.

25. Pour conclure, M. Heurtematte dit que s'il fallait réduire toutes les activités du Fonds spécial à une seule notion, il retiendrait celle de la formation. En effet, tous les efforts tendent, en définitive, à préparer des spécialistes et à former des cadres nationaux. Même les programmes « opérationnels » — études sur les ressources ou enquêtes scientifiques, par exemple — sont conçus de façon à pouvoir être confiés ultérieurement aux fonctionnaires des pays bénéficiaires. Car le progrès ne s'importe pas, il est le fruit d'un métabolisme interne.

26. M. ROSENSTAND HANSEN (Danemark) rend hommage à la clarté et au caractère constructif du rapport du Directeur général (E/3650). La délégation du Danemark attache une grande importance à l'action du Fonds spécial et considère que l'enseignement et la formation, au sens le plus large du mot, sont l'aspect le plus important de l'assistance technique; pour beaucoup de pays, l'absence d'enseignement secondaire constitue l'obstacle le plus grave au développement et empêche d'exploiter les ressources naturelles avec le maximum de profit. Pour que les efforts faits dans le domaine de l'enseignement produisent des résultats rapides, il faut accélérer la formation de capital. Seules des études et des recherches fondamentales permettront de tirer le meilleur parti des ressources naturelles et d'accélérer ainsi l'industrialisation et la diversification de l'économie. L'histoire contemporaine montre l'importance que revêt la planification économique par laquelle on cherche à concilier l'intérêt général et les intérêts particuliers et à éviter ainsi les crises économiques dont on pensait autrefois qu'elles étaient inévitables. M. Rosenstand Hansen accueille avec satisfaction la création d'instituts régionaux de développement et de planification, car l'enseignement, la recherche fondamentale, les services de programmation économique forment un ensemble sur lequel le développement pourra s'appuyer.

27. Le Fonds spécial a pris un bon départ, et M. Rosenstand Hansen espère que ses succès iront en grandissant. La question de la fusion avec le Programme élargi d'assistance technique ne devra être envisagée qu'à un stade ultérieur, lorsque le Fonds spécial aura fonctionné plus longtemps et que seront connues les conclusions du Comité qui, aux termes du projet de résolution E/TAC/L.276/Rev.1 présenté au Comité de l'assistance technique, serait constitué par l'adjonction de deux membres à l'actuel Comité spécial des huit.

28. M. Rosenstand Hansen approuve le principe qui inspire la gestion financière du Fonds et qui consiste à

aider les pays qui « s'aident eux-mêmes » : ce principe est un stimulant précieux pour la coopération. Il faut en étendre l'application à mesure que progresse le développement économique, en ayant pour objectif ultime la coopération entre des partenaires égaux.

29. La délégation du Danemark serait favorable à une extension du mandat du Fonds spécial. Cette extension permettrait au Fonds de mettre en œuvre de nouveaux moyens pour fournir une aide économique aux pays en voie de développement. Il serait souhaitable d'associer l'action du Fonds à celle qui est menée par d'autres organismes, de façon à combiner les avantages de l'aide multilatérale avec ceux de l'aide bilatérale; la délégation du Danemark a noté avec satisfaction, lors des débats du Comité de l'assistance technique, que cette thèse gagnait du terrain dans les pays en voie de développement.

30. La répartition géographique des projets du Fonds spécial a été meilleure en 1961, mais en maintenant cet équilibre, le Fonds doit tenir compte de facteurs économiques et sociaux autant que des facteurs démographiques.

31. En ce qui concerne la coopération avec les autorités des pays bénéficiaires, le rôle des représentants résidents devrait être renforcé. Le gouvernement du pays bénéficiaire manque souvent de personnel et doit faire face à des problèmes immenses et redoutables : le représentant résident est là pour l'aider à les résoudre.

32. M. Rosenstand Hansen estime, comme le Directeur général, qu'il faut tout mettre en œuvre pour lutter par priorité contre la misère, l'ignorance et la maladie. Mais les problèmes humains ne peuvent pas être réglés par la seule raison, leur solution exige aussi que les individus fassent un choix dans l'ordre spirituel et consentent des sacrifices. Il faut espérer que la génération actuelle se montrera fermement déterminée à ne pas faire la guerre mais à renforcer la solidarité humaine et à construire un monde où l'harmonie règne entre les nations.

33. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si des mesures ont été prises pour mettre en œuvre un projet approuvé en mai 1961 en vue de créer une station centrale d'agriculture à Cuba (E/3650, annexe I), laquelle entraînerait pour le Fonds spécial des frais de plus de 1 million de dollars; dans la négative, il aimerait savoir quelles mesures pratiques on envisage de prendre dans l'avenir immédiat.

34. M. HEURTEMATTE (Directeur général associé du Fonds spécial) répond qu'il y a eu quelque retard dans la mise au point du plan d'opération relatif au projet en question, que le Conseil d'administration du Fonds spécial avait approuvé à sa sixième session, en mai 1961, à la demande de Cuba. Néanmoins, ce plan est presque achevé et doit être signé prochainement. Ce n'est pas là un cas spécial : parmi les projets qui ont été approuvés à la même session, et même avant, 14 ou 15 en sont au même point. Comme toutes les administrations bureaucratiques, les organisations internationales ne peuvent éviter certaines lenteurs dans l'exécution de leurs programmes. La question n'a pas manqué de retenir l'attention du Conseil d'administration et du secrétariat du Fonds spécial, qui s'efforcent de prendre les dispositions voulues

pour accélérer autant que possible la marche de ce projet et des 14 ou 15 autres qui sont dans le même cas.

35. M. CARRILLO (Salvador) déclare que depuis la création du Fonds spécial, le Gouvernement salvadorien suit avec le plus vif intérêt le fonctionnement de cet organisme qui contribue beaucoup à élargir la portée et l'efficacité des travaux entrepris au titre de l'assistance technique. Pour l'Amérique centrale, deux initiatives qui ont bénéficié de l'appui du Fonds spécial revêtent une importance toute particulière : il s'agit, d'une part, de l'Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale, appelé à jouer un grand rôle dans le cadre du programme d'intégration économique entrepris dans la région, et, d'autre part, de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, créé à Santiago sous les auspices de la CEPAL, et qui comptera désormais dans son Conseil d'administration un représentant de la Banque interaméricaine de développement, ce qui ne manquera pas de consolider la position financière de cette institution.

36. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il s'en voudrait de minimiser les réalisations du Fonds spécial, notamment l'assistance apportée aux pays en voie de développement ou les services rendus par le Directeur général, qui a fait des analyses intéressantes, originales et objectives de la situation économique des pays en voie de développement. Il prend note avec satisfaction des projets approuvés par le Conseil d'administration à sa septième session ainsi que de l'appel adressé aux gouvernements pour les inviter à parvenir à un accord sur le désarmement afin de dégager de nouvelles ressources pour l'assistance (E/3576, par. 44). L'augmentation des montants consacrés aux pays africains constitue également un progrès louable.

37. Le Fonds spécial consacre avec juste raison une partie importante de ses ressources — 40 % environ — à la formation; mais M. Arkadev n'est pas aussi sûr que le reste de ces ressources soit utilisé au mieux. Il est naturel que les représentants de pays qui sont constamment priés d'augmenter leurs contributions s'intéressent à la façon dont elles sont utilisées, et le représentant de l'Union soviétique a déjà franchement reproché au Fonds spécial de consacrer trop d'efforts aux études et à la recherche, estimant qu'il devrait tendre vers des résultats plus pratiques. Il déplore que le Fonds spécial n'ait pas encore parrainé la construction d'un seul établissement industriel modèle qui pourrait être d'une utilité si réelle et si immédiate pour les pays en voie de développement. D'ailleurs, des sommes plus importantes devraient être destinées à apporter une assistance directe à l'industrie; cette nécessité a été soulignée par la délégation indienne lors des discussions préalables à la création du Fonds spécial.

38. Bien que les enquêtes sur les ressources naturelles des divers pays soient utiles, elles devraient être effectuées par des experts nationaux dont le Fonds spécial pourrait contribuer à assurer la formation.

39. M. Arkadev ne peut s'empêcher de souligner avec une vive inquiétude combien peu des 205 projets approuvés par le Conseil d'administration ont été achevés; cet

état de choses prouve l'existence de délais extrêmement regrettables entre l'approbation et l'exécution.

40. Le Directeur général associé du Fonds spécial a répondu avec franchise à la question posée par le représentant de l'Union soviétique au sujet du projet cubain; M. Arkadev espère pouvoir en conclure que des mesures plus concrètes seront bientôt prises. Il est tout de même assez étrange que des projets intéressant le régime de Tchang Kai-chek et la Corée du Sud, et représentant une valeur globale de 4,6 millions de dollars, aient déjà été entrepris, bien qu'ils aient été approuvés après le projet intéressant Cuba. De toute évidence, cela est anormal, et le Fonds spécial devrait adopter un point de vue plus objectif.

41. Il n'y a pas de contrôle effectif sur l'exécution des projets. En vertu du système complexe qui est en vigueur, le Conseil d'administration approuve un projet, qui est alors renvoyé aux institutions spécialisées, et celles-ci à leur tour passent des marchés avec des entreprises privées. Il en résulte que les comités nationaux de l'assistance technique, dans de nombreux pays, ne se voient pas accorder de rôle assez important. Qui plus est, cette procédure ne tient pas compte des commissions économiques régionales, qui sont parfaitement au courant des besoins d'un pays donné. Si ces commissions étaient plus étroitement associées à l'exécution des projets, le contrôle s'en trouverait amélioré.

42. Le représentant de l'Union soviétique se réfère, pour illustrer son propos, à l'étude de l'énergie électrique en Argentine (E/3650, annexe II). Le Fonds spécial a confié ce projet à la BIRD; celle-ci — qui, de toute manière, de l'avis de la délégation soviétique, ne constitue pas l'organe approprié — a eu recours à des entreprises privées des États-Unis et du Royaume-Uni pour effectuer cette étude. Dans leur rapport, ces entreprises ont émis l'avis que seules devraient être construites des usines thermiques. Or, tout le monde sait que l'Argentine dispose d'un important potentiel d'énergie hydro-électrique peu coûteuse, qui devrait être exploité dans l'intérêt de ce pays; mais les entreprises en question n'ont fait aucune allusion à ces ressources, car elles espéraient manifestement réaliser des bénéfices en fournissant du combustible aux centrales thermiques. Cette méthode des sous-traitants ne répond pas toujours aux besoins des pays en voie de développement; si l'on avait consulté la CEPAL, la conclusion aurait certainement été toute différente.

43. D'autre part, il y a parfois double emploi entre, par exemple, le Fonds spécial et d'autres institutions des Nations Unies, en ce qui concerne l'utilisation des experts.

44. Ce qui, au fond, est inquiétant, c'est que le Fonds spécial a si peu de résultats à son actif: des fonds sont alloués mais il ne sont pas dépensés comme il conviendrait. Il n'est pas surprenant que le Gouvernement soviétique, qui a versé une contribution de 4,7 millions de dollars au Fonds spécial, s'inquiète de cette situation; ces sommes ne sont jamais dépensées rationnellement dans l'intérêt des pays en voie de développement et il n'est jamais fait appel aux services des techniciens soviétiques. En une occasion, l'Union soviétique a demandé que 25 projets lui soient confiés pour être exécutés avec

l'assistance d'experts soviétiques. Finalement, après des négociations prolongées, un seul projet a été confié à ce pays. En vertu des méthodes bureaucratiques qui sévissent dans l'administration du Fonds spécial, un délai de six mois a suivi la proposition soviétique tendant à construire un institut pour la formation d'experts du pétrole en Inde.

45. M. Arkadev ne veut pas jeter le discrédit sur le Fonds spécial; mais les méthodes du Fonds devraient être plus efficaces et conduire à plus de résultats; le représentant de l'Union soviétique est persuadé que maints fonctionnaires du Fonds spécial partagent ses vues.

46. M. VIAUD (France) dit que le fait même que le Conseil examine chaque année en séance plénière le rapport annuel du Conseil d'administration du Fonds spécial montre toute l'importance qu'il attache aux activités de cet organisme.

47. Si on les considère rétrospectivement, on constate que ces activités ont eu un démarrage assez lent. Aux difficultés inhérentes à la mise en route de mécanismes nouveaux à l'échelon des sièges comme sur le plan local s'est ajoutée la nécessité de régler les rapports avec les institutions spécialisées. Il s'agissait là, cependant, d'une évolution naturelle, d'un rodage à effectuer plutôt que d'une révolution dans les structures de l'assistance technique. Dans l'ensemble, les résultats obtenus ne sont pas négligeables, bien qu'il ne soit pas encore possible de les évaluer pleinement, la plupart des projets étant encore en cours d'approbation ou d'exécution. Le rythme des opérations s'est accéléré, le nombre des projets approuvés étant passé de 71 à la fin de 1960 à plus de 240 en 1962 (E/3646, tableau 2). Cette accélération correspond de toute évidence à des besoins auxquels il faut répondre, mais elle n'est pas sans provoquer une légère inquiétude à la pensée que le Fonds spécial pourrait se trouver à court de ressources si ce rythme devait être maintenu.

48. En ce qui concerne la répartition géographique des projets, M. Viaud constate avec satisfaction que le nombre des projets destinés à l'Afrique s'est accru, sans que soient négligés pour autant les besoins des autres régions du monde (*ibid.*, tableau 3).

49. Le Fonds spécial a encore un caractère expérimental. Les critiques que peut susciter son activité passée, les améliorations qui pourraient être apportées à son fonctionnement ou aux priorités établies ne devraient cependant pas amener le Conseil à conclure à la nécessité de transformations plus fondamentales. Dans ce domaine, mieux vaut procéder avec prudence et ne prendre de décision que lorsqu'il sera possible d'apprécier pleinement l'ensemble de l'action entreprise. Néanmoins, un certain nombre de problèmes se sont déjà posés quant au développement futur de cette action, soit au Conseil d'administration du Fonds spécial lui-même, soit au Comité de l'assistance technique, soit au Comité spécial des huit. L'un d'eux touche à la coordination entre l'assistance multilatérale et l'assistance bilatérale. La France n'est pas opposée à ce type de coordination, qu'illustrent un certain nombre d'exemples frappants comme l'entreprise du Mékong ou la création de l'institut polytechnique de Téhéran; mais elle estime que cette coordination peut se faire sans qu'il soit nécessaire de prévoir des règles précises qui

ne feraient que compliquer les rapports entre les diverses sources d'assistance, au lieu de les simplifier.

50. Un autre problème est celui que pose le caractère multinational des équipes. En effet, la plupart des projets du Fonds spécial sont très complexes et requièrent le concours de techniciens de formation différente, venant de pays différents. Ces experts sont obligés de travailler ensemble sans préparation préalable, et il s'en suit parfois un manque de cohésion psychologique et technique. C'est pourquoi, à la huitième session du Conseil d'administration du Fonds spécial, la France a suggéré de faire appel à des sociétés d'experts-conseils capables d'offrir les services d'équipes multinationales remplissant les conditions de préparation souhaitables.

51. Enfin, un troisième problème est celui de l'orientation à donner aux activités de préinvestissement. On a vu que le Fonds spécial, avec l'approbation de son Conseil d'administration, a donné dans ses programmes une place de plus en plus grande aux programmes de formation. Le Directeur général associé du Fonds spécial a très heureusement insisté sur ce point à la fin de son exposé. Mais à côté de la formation, il y a un certain nombre de secteurs vers lesquels le Fonds spécial devrait orienter ses activités. Le premier est celui de la santé publique, qui n'a pas encore retenu l'attention du Fonds spécial: il y aurait intérêt à ce que le Conseil d'administration examine la possibilité de financer des projets ayant pour but d'accélérer la formation de médecins et de personnel médical dans les pays en voie de développement. Un deuxième secteur est celui de l'industrialisation. La délégation française a déjà eu l'occasion, au cours du débat sur le point 7 de l'ordre du jour, d'insister sur le rôle éminent que peut jouer le Fonds spécial en matière de préinvestissement et de formation, et elle a posé la question de savoir si le Conseil d'administration du Fonds spécial ne pourrait pas explorer davantage une idée qui lui a déjà été soumise: celle d'effectuer des études globales sur la possibilité de créer des zones d'industrialisation dans certains pays en voie de développement. En donnant une telle orientation à ses activités, le Fonds spécial pourrait occuper parmi les organismes chargés de mettre en œuvre les programmes d'assistance technique des Nations Unies la place que certaines délégations voudraient lui voir attribuer. La délégation française n'ira pas aussi loin que la délégation du Danemark qui envisagerait un élargissement du mandat du Fonds spécial, mais elle accepterait volontiers que ce mandat soit assoupli et étendu comme il vient d'être indiqué.

52. M. UNWIN (Royaume-Uni) estime que le Directeur général associé du Fonds spécial a donné un compte rendu encourageant des activités du Fonds au cours de l'année écoulée. Loin de déplorer l'insignifiance des réalisations du Fonds, la délégation du Royaume-Uni est satisfaite de ce qu'il est parvenu à faire en un temps relativement court. Il s'est acquis la réputation enviable de répondre avec promptitude et efficacité aux besoins de préinvestissement des pays en voie de développement et il s'est fixé comme principe fondamental d'obtenir la participation des gouvernements bénéficiaires à toutes les étapes de ses travaux. Le Fonds spécial sera l'un des instruments les plus efficaces mis à la disposition du

Secrétaire général pendant la Décennie du développement. Les toutes premières étapes, — l'élaboration des demandes et le choix et la préparation des projets — prouvent l'étendue de la coopération qui règne entre les gouvernements demandeurs, le Fonds spécial et, notamment, les directeurs locaux des programmes du Fonds spécial dont les fonctions de coordination sont d'une importance fondamentale et devraient être étendues.

53. La délégation du Royaume-Uni attache une importance particulière aux projets intéressant la formation et l'enseignement secondaire. M. Unwin mentionne tout spécialement à cet égard le nombre croissant de projets relatifs à la formation industrielle et la création récente de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale.

54. La répartition géographique des projets est également satisfaisante; aucune région n'a été négligée, et c'est avec plaisir que l'on constate que les besoins spéciaux de l'Afrique ont été reconnus. La délégation du Royaume-Uni approuve l'élargissement des critères selon lesquels le Directeur général juge les demandes, tout en pensant que les trois grands domaines actuels de l'activité du Fonds spécial, et notamment la formation et les enquêtes, sont d'une telle importance que mieux vaut ne pas étendre considérablement le champ d'action du Fonds avant qu'il ne dispose de nouvelles ressources.

55. En ce qui concerne les questions et la politique financières, M. Unwin estime que la règle selon laquelle chaque gouvernement doit contribuer aux projets dont il bénéficie, est particulièrement utile et féconde; la délégation du Royaume-Uni se félicite qu'un grand nombre de gouvernements deviennent capables d'assumer une part plus importante du coût total des projets. Le Royaume-Uni contribue au Fonds spécial aussi généralement que ses engagements actuels, tant multilatéraux que bilatéraux, le lui permettent, et il est fier de continuer à fournir pratiquement 10% des ressources du Fonds. La délégation du Royaume-Uni accueille favorablement les propositions du Directeur général visant à adopter à titre temporaire des procédures financières nouvelles et plus libérales, et elle sera heureuse d'être saisie, à la prochaine session du Conseil d'administration, de ses propositions en vue d'arrangements plus permanents.

56. Il reste encore certaines difficultés à surmonter pour ce qui est des mesures nécessaires à la mise en œuvre effective des projets. Les délais qui s'écoulent entre l'approbation d'un projet et la signature du plan d'opérations peuvent atteindre jusqu'à douze mois. Le rapport témoigne amplement des efforts vigoureux tentés par le Directeur général pour abrégier ces délais. La délégation du Royaume-Uni se félicite à ce sujet de la forte augmentation du nombre de projets pour lesquels des plans d'opération ont été préparés ou qui sont en voie d'exécution. Les délais s'expliquent aussi par les difficultés de recrutement; celles-ci pourraient souvent être surmontées si l'on recrutait à l'avance les directeurs de projets et faisait davantage appel aux sous-traitants. En attendant, la délégation du Royaume-Uni approuve la suggestion du Directeur général tendant à ce que les projets pour lesquels aucun plan d'opérations n'a été signé douze mois

après leur approbation soient soigneusement réexaminés (E/3646, par. 13).

57. Le représentant de l'Union soviétique a critiqué le recours aux sous-traitants et a évoqué à ce propos un cas intéressant l'Argentine. Il s'agit d'un pays que l'orateur connaît personnellement; l'Argentine possède des mines de charbon et des champs pétrolifères importants; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on ait préconisé l'installation de centrales thermiques dans ce pays, d'autant que ses ressources hydrauliques sont limitées et ne sont pas sûres.

58. Les récentes propositions de création d'un service d'information sur les sources de capitaux et d'assistance appellent certaines réflexions au sujet des liens qui existent entre le préinvestissement et l'investissement. Les discussions qui ont eu lieu à la huitième session du Conseil d'administration n'ont pas apporté de réponse aux deux questions essentielles suivantes : les pays en voie de développement s'accordent-ils à demander ce service? Dans quelle mesure celui-ci est-il déjà assuré par les organisations existantes? La délégation du Royaume-Uni espère que de nouvelles réponses seront envoyées par les gouvernements sur le premier point et que les informations dont disposera le Conseil d'administration à sa prochaine session lui permettront de prendre une décision sur l'ensemble de la question.

59. La délégation du Royaume-Uni a bon espoir que le nombre des projets à approuver et à exécuter augmentera. Elle est convaincue que le Fonds spécial contribuera de plus en plus à la croissance des pays en voie de développement et au renforcement de la coopération internationale pendant et après la Décennie du développement.

60. M. TRIVEDI (Inde) estime que le Conseil devrait donner au Fonds spécial des directives constructives concernant ses activités futures. On a, à juste titre, fait l'éloge de l'œuvre accomplie par le Fonds; mais il n'en est pas moins vrai que l'objectif de 100 millions de dollars n'a pas été atteint. L'Inde a besoin des moindres sommes qu'elle peut obtenir, tant de sources intérieures que de sources extérieures; elle a pourtant porté sa contribution au Fonds spécial à 2 millions de dollars en 1961, marquant ainsi son appui au Fonds et donnant un exemple dont d'autres pays pourraient s'inspirer.

61. La délégation indienne s'inquiète, elle aussi, des délais qui s'écoulent entre l'approbation d'un projet et le début des opérations; elle pense également que les projets devraient faire l'objet d'une réévaluation soignée si leur exécution n'a pas encore commencé douze mois après leur approbation. Mais le principal but de ce nouvel examen devrait être, non pas d'écarter le projet en question, mais de déterminer la raison du retard. A cet égard, il y aurait lieu d'étudier les procédures appliquées par le secrétariat du Fonds spécial au siège et d'en corriger les imperfections éventuelles.

62. Il est regrettable que le Fonds spécial n'ait pu utiliser les services d'organismes gouvernementaux compétents pour l'exécution des projets. Cette formule permettrait de réduire sensiblement les dépenses et d'accélérer les opérations. Cette question est l'une de celles que le Conseil devrait examiner plus avant.

63. Sans souhaiter que le champ d'action du Fonds spécial soit considérablement élargi, la délégation indienne estime que, tout en restant dans les limites de son mandat, le Fonds devrait examiner d'une manière moins abstraite les demandes des gouvernements; il semble que certaines demandes soient rejetées pour des raisons purement techniques. Les renseignements les plus complets possibles devraient être fournis au Conseil d'administration et les vues des gouvernements intéressés devraient être portées à sa connaissance avant qu'une demande ne soit rejetée. En outre, la question devrait être débattue au siège du Fonds spécial entre le gouvernement intéressé et des fonctionnaires du Fonds; il ne suffit pas qu'elle fasse l'objet d'une discussion avec le directeur du programme du Fonds dans le pays.

64. M. FRANZI (Italie) rappelle qu'à la huitième session du Conseil d'administration du Fonds spécial, la délégation italienne s'est longuement étendue sur la question des retards qui se produisent à différents stades des projets, tant avant la signature du plan d'opérations qu'entre celle-ci et l'exécution, et a demandé des renseignements précis sur les raisons de ces retards; or, aucune indication bien définie à ce sujet n'a été fournie, soit dans les rapports, soit par le Directeur général. Bien entendu, les causes de cet état de choses peuvent varier : parfois, c'est le gouvernement bénéficiaire qui est responsable, parfois, ce sont les institutions spécialisées; les retards peuvent aussi être dus à des facteurs externes, comme la difficulté de recruter des experts. A ce propos, le représentant de l'Italie constate que l'on ne fait pas savoir aux délégations dans quelles spécialités les difficultés de recrutement sont particulièrement grandes. La répartition géographique des experts pose un autre problème : à la sixième session du Conseil d'administration, le Directeur général du Fonds spécial a déclaré qu'il partageait les préoccupations des délégations à ce sujet; cependant, cette question n'est pas mentionnée dans le rapport sur la huitième session.

65. On a déjà demandé au Directeur général s'il était possible d'exercer un certain contrôle sur les institutions spécialisées, notamment en ce qui concerne le recrutement des experts : il a répondu alors que, si l'on donnait aux institutions une responsabilité, il fallait également leur donner une certaine autonomie. Dans ces conditions, il semblerait préférable de réduire à la fois l'autonomie et l'étendue de la responsabilité. On a proposé à la septième et à la huitième session du Conseil d'administration que certains projets soient exécutés directement par le Fonds spécial : il serait intéressant de voir si, dans ce cas, les directives du Conseil d'administration seraient plus fidèlement appliquées.

66. A la prochaine session du Conseil d'administration, le Directeur général indiquera quels sont les projets n'ayant pas atteint le stade de l'exécution dont il recommande l'annulation. M. Franzi estime qu'il serait également utile de savoir s'il existe des projets qui, après douze mois, n'ont pas été mis à exécution et qui doivent cependant être maintenus; si le Directeur général fournissait ce renseignement, les délégations pourraient se faire une idée plus exacte des difficultés rencontrées par le Fonds. La délégation italienne ne tient nullement à mettre en

doute le jugement du Directeur général, qui jouit de toute sa confiance.

67. Il reste enfin la question de l'approbation, par le Conseil d'administration, des projets qui lui sont soumis. Ces projets sont examinés très rapidement; peu de délégations prennent la parole au sujet d'un projet particulier: en fait, les projets qui font l'objet d'observations sont la minorité. M. Franzi se demande si telle est vraiment la méthode de travail que le Conseil d'administration

devrait adopter pour une question de cette importance. A son avis, le Conseil économique et social devrait attirer l'attention des gouvernements sur les responsabilités que leur confère leur élection au Conseil d'administration et leur recommander instamment d'examiner avec soin les différents projets qui leur sont soumis.

La séance est levée à 18 heures.